

Donner à son enfant **sans droits** : le cumul des abattements

Deux abattements qui s'additionnent, pour chaque parent, tous les 15 ans.

Ce que deux parents peuvent donner à un enfant majeur, sans droits

Parent 1	100 000 € Abattement général	31 865 € Don d'argent
Parent 2	100 000 € Abattement général	31 865 € Don d'argent

En tout, sur 15 ans

263 730 €

Don d'argent : 31 865 € de plus si le parent a moins de 80 ans et l'enfant est majeur.
Grands-parents : 31 865 € par petit-enfant, plus 31 865 € en argent. Jusqu'à fin 2026, un don d'argent affecté à un logement neuf ou à une rénovation énergétique peut être exonéré en plus, sous conditions.

Claire et Marc, moins de 80 ans, donnent 300 000 € en argent à leur fille majeure, sans don depuis 15 ans

Donné par chaque parent	150 000 €
Exonéré par parent	131 865 €
Taxable par parent	18 135 €
Droits par parent, au barème	1 821 €
Droits en tout	3 642 €

À retenir

- ✓ Les abattements se rechargent 15 ans après chaque donation.
- ✓ Sans droits ne veut pas dire sans formalité : le don se déclare.
- ✓ Au-delà des abattements, le barème commence à 5 %.

Aket+

Pour aller plus loin : « **Je donne à mes enfants** », les étapes, les pièges et le calcul sur vos montants.

Références Code général des impôts, articles 777, 779, 784, 790 A bis, 790 B et 790 G.

